Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement
14/09/2015		

1. Intitulé du projet

Défrichement de la parcelle cadastrale AY 246 située Route de Tambour 97170 Petit-Bourg

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom ETIENNAR Prénom Harry

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51° Défrichements et premiers boisements soumis à autorisation. Sous rubrique a)	Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L.341-3 du Code Forestier et portant sur une superficie totale de 8392 m2, même fragmentée, inférieure à 25 hectares.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Projet de défrichement partiel de la parcelle cadastrale AY 246 de 10 000 m2 (mètre carré) située Route de Tambour sur la commune de Petit-Bourg en vue d'une division parcellaire en 6 lots et la vente de 5 lots non bâtis, et la rénovation de la villa existante sur la parcelle.
Le défrichement porte sur une superficie totale de 8392 m2 sur un terrain composé de: 1 Pois Doux, 1 Mahogani, 2 Marbri, 1 Courbaril, Trompette, Figuier sauvage, 1 Patagon, Côtelette, Ti-Feuille, Cocotiers.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste à diviser la parcelle en 6 lots constructibles et la vente de 5 lots non bâtis et la rénovation de la villa existante sur la parcelle.
Ce projet induit, pour la création des futurs lots, le défrichement de la zone concernée.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le défrichement sera réalisé par abattage, débardage mécanisés et arrachage des souches et nettoyage du terrain en Février 2016.
Les grumes seront transférées hors du site par camion par la route de Tambour en vue de leur valorisation pour la fabrication artisanale de charbon.
Elle sera suivie par la phase de la création des 6 lots par un géomètre puis par la phase de la rénovation de la villa.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de phase d'exploitation concernant le défrichement.
Les espaces constitueront les jardins privatifs des habitations principales à construire par les différents acquéreurs des 5 lots.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation de défrichement;
- Déclaration préalable pour la division des 6 lots;
- Déclaration de travaux pour la rénovation.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de défrichement au titre de l'article L.341-3 du Code Forestier.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie à défricher.....	.....8392 m2 (mètre carré)
Superficie totale de la parcelle AY 246.....	.....10 000 m2 (mètre carré)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

1008 Route de Tambour
97170 PETIT-BOURG

Coordonnées géographiques[1] Long. 61 ° 38 ' 35 " 6 Lat. 16° 09 ' 59 " 7

Pour *les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :*

Point de départ : **Long.** ___ ° ___ ' ___ " ___ **Lat.** ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : **Long.** ___ ° ___ ' ___ " ___ **Lat.** ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes *traversées :*

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui ☐ Non ☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui ☒ Non ☐

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

- Chaque acquéreur déposera son permis de construire pour son projet de maison.
- Rénovation de la villa existante.

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols
Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Usage actuel du sol:
- Boisement de 1 Pois Doux, 1 Mahogani, 2 Marbri, 1 Courbaril, Trompette, Figuiers sauvage, 1 Patagon, Côtelette, Ti-Feuille,Cocotiers.
- Villa individuelle existante.

Règlement du Plan d'Occupation des sols applicable à la zone du projet: zone NB.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? **Oui** X **Non** ☐

Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan d'Occupation des Sols (P.O.S) de la commune de Petit-Bourg approuvé le 22 mars 2002.
En zone NB sont autorisées: les Constructions et Installations à usage d'habitation, les Lotissements à usage d'habitation, les Installations classées dès lors que leur niveau de nuisance reste compatible avec la vocation de la zone.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** ☐ **Non** X

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :
Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Cartographie des ZNIEFF sources MNHN (Muséum National d'Histoire Naturelle), juin 2015
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Commune de Petit-Bourg
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Site internet du Parc National de la Guadeloupe (dernière mise à jour le 27 août 2015).
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Cartes stratégiques du bruit des réseaux gérés par l'État. Les guides du Centre National du Bruit (CNB).

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	Parcelle non comprise dans une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Atlas des zones humides de Guadeloupe, ONF.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRN de la Commune de Petit-Bourg approuvé le 30 Mai 2002
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	- Base de données BASIAS (Base des Anciens Sites Industriels et Activités de Services). - Base de données BASOL (Base de Données sur les Sites et Sols pollués ou potentiellement pollués).
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	Cartographie des espaces protégés. Sources INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel).
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Les quelques espèces d'oiseaux vivant dans la zone devront se déplacer vers la forêt située en face du terrain et les nombreux espaces boisés existant proche du terrain à défricher.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	- risque cyclonique; - risque sismique; - risque de mouvements de terrain (PPRN de Petit-Bourg approuvé le 30 mai 2002); - risque volcanique.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Pendant la réalisation du défrichage, le voisinage entendra de manière atténuée par la topographie du site, le bruit des engins de chantier dont on se sert ordinairement pour ce type d'opération.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire rempli, la parcelle se situe dans une zone NB du Plan Local d'Urbanisme (POS) et donc vouée à ce titre à recevoir de nouvelles habitations, de la surface concernée par le projet de défrichement, de l'absence de site et d'habitation bénéficiant d'un statut particulier de protection et de la qualité végétale se trouvant sur le terrain, il me semble que le projet de défrichement partiel de la parcelle AY 246 pourrait être dispensé de la réalisation d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publiée** ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques *5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	
5	**Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques *5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°* :** plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
* Annexe n°1 intitulée informations nominatives relatives au maître d'ouvrage; * Annexe Pièce 2 : Plan de situation Extrait du plan cadastral informatisé; * Annexe Pièce 3 : 5 photographies avec une localisation cartographique des prises de vue permettant de situer le projet dans l'environnement proche et dans le paysage lointain; * Annexe Pièce 5 : Plan des abords du projet; * Annexe Pièce 6 : Plan de zonage du PPRN de Petit-Bourg approuvé le 20 mai 2002.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X

Fait à CHÂTILLON le, 7 Septembre 2015

Signature

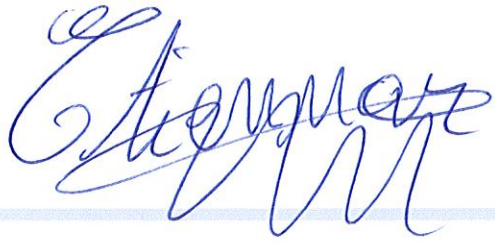

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ

CENTRE DES IMPÔTS
DE BASSE-TERRE NORD
ACCUEIL
Blachon - 97129 LAMENTIN

Département :
GUADELOUPE

Commune :
PETIT BOURG

Section : AY
Feuille : 000 AY 01

Échelle d'origine : 1/5000
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 08/12/2011
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : GUAD48UTM20

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
Pointe-à-Pitre.
Petit Pérou Rue du Cadastre 97139
97139 Abymes
tél. 05 90 83 85 73 -fax
cdif.pointe-a-pitre@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :
S.A.I.D. BAIE-MAHAULT
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES BLACHON
97129 LE LAMENTIN
cdi.basse-terre-nord-lamentin@dgfip.finances.gouv.fr

©2011 Ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat

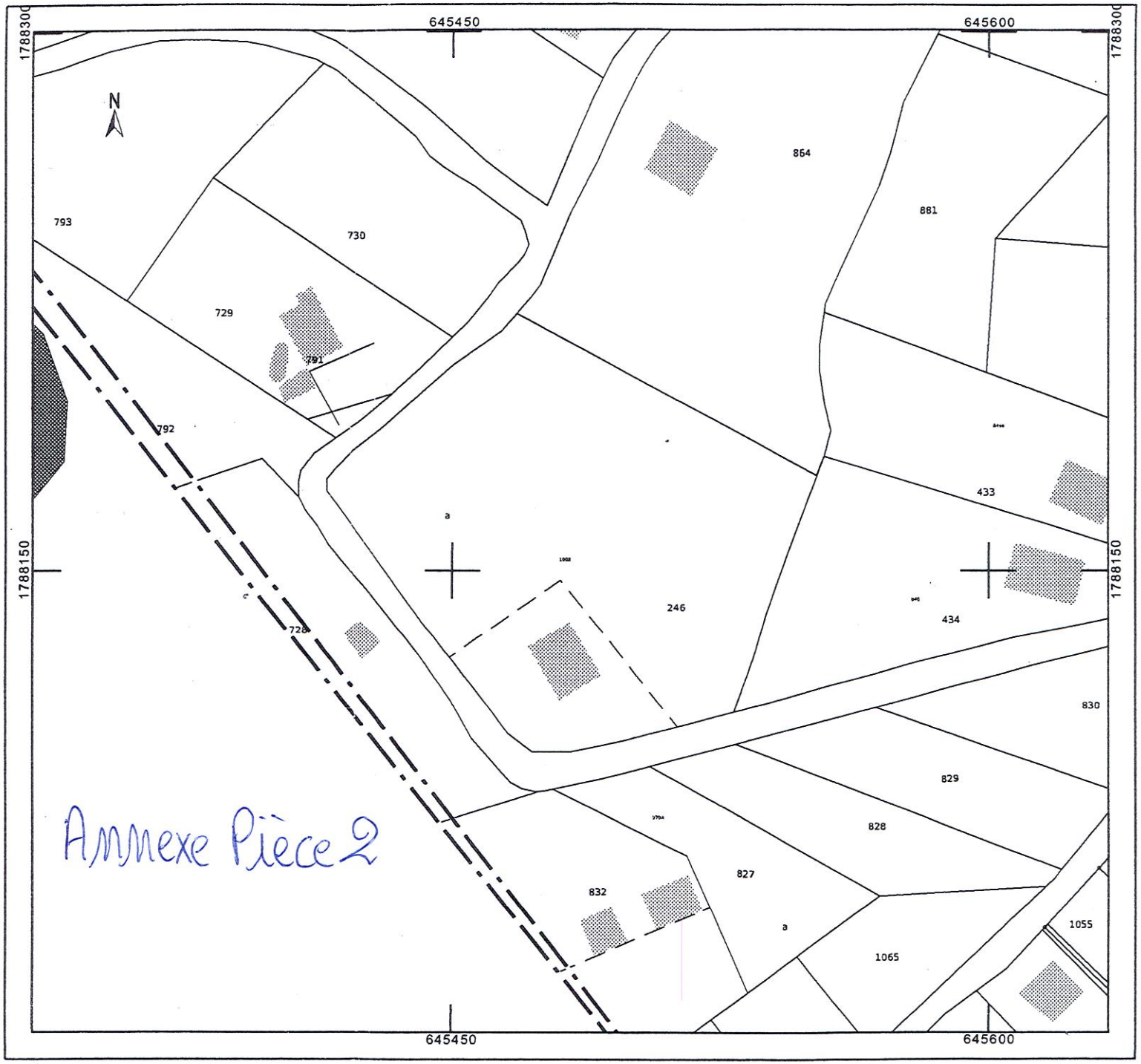

Annexe Pièce 2

géoportail

Projet Parcelle AY 246

Annexe Pièce 3
Le 31 Août 2015

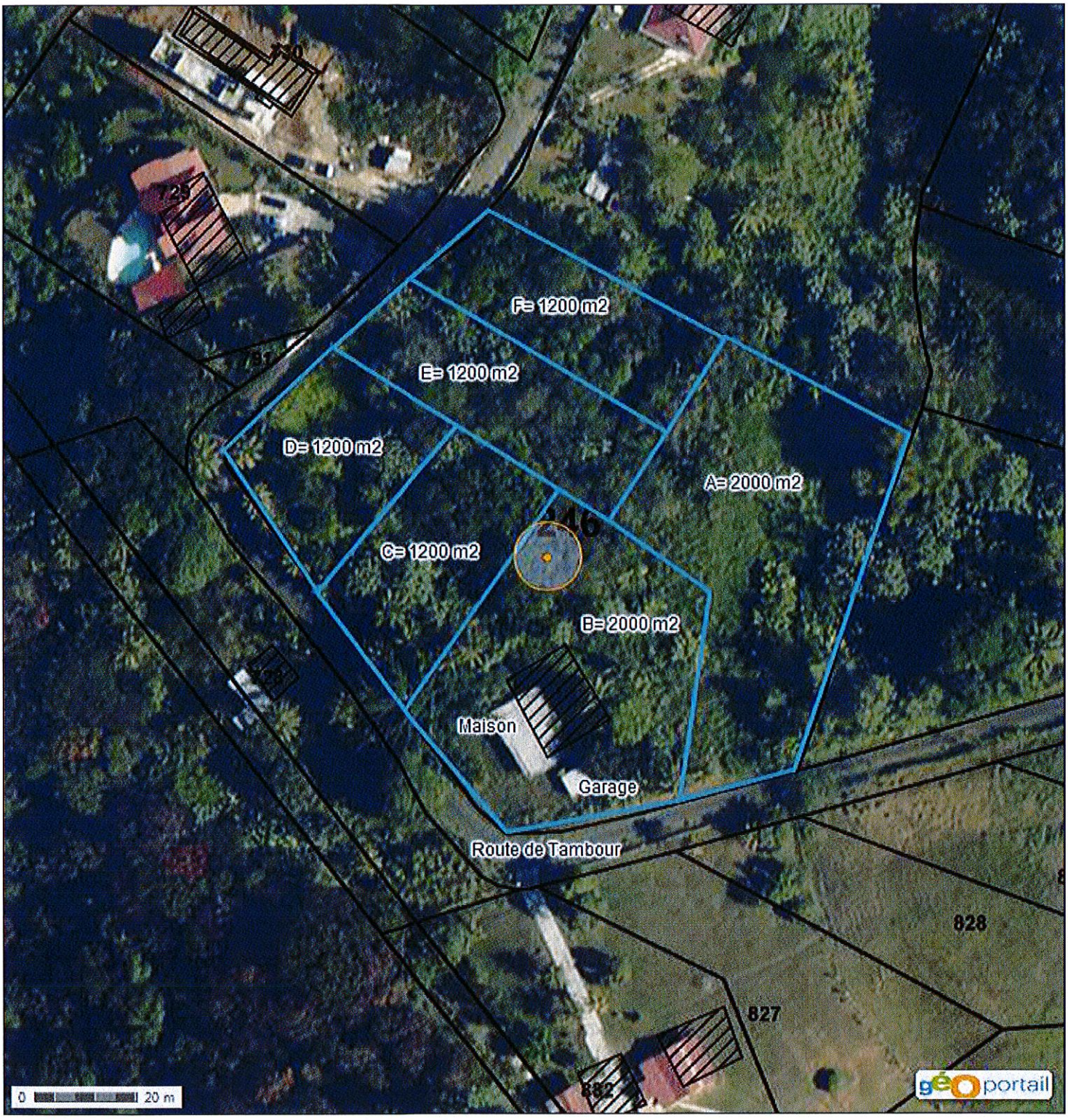

© IGN 2015 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 61° 38' 35.7" W
Latitude : 16° 09' 59.7" N

Création de 6 lots

A= 2000m2, B= 2000m2
C= 1200m2, D=1200m2
E= 1200m2, E= 1200m2

géoportail

Annexe Pièce 3
Le 31 Août 2015

Localisation des Prises de Vue

© IGN 2015 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 61° 38' 36.2" W
Latitude : 16° 10' 00.2" N

Annexe Pièce 3
Photo 1
Prise le 11 Février 2014

Annexe Pièce 3
Photo 2
prise le 11 Février 2014

Annexe Piece 3
Photo 3
Prise le 11 Février 2014

Annexe Pièce 3
Photo 4
Prise le 11 Février 2014

Annexe Pièce 3
Photo 5
Prise le 11 Février 2014

géoportail

Annexe Pièce 5
Le 31 Août 2015

Plan des Aborts du Projet

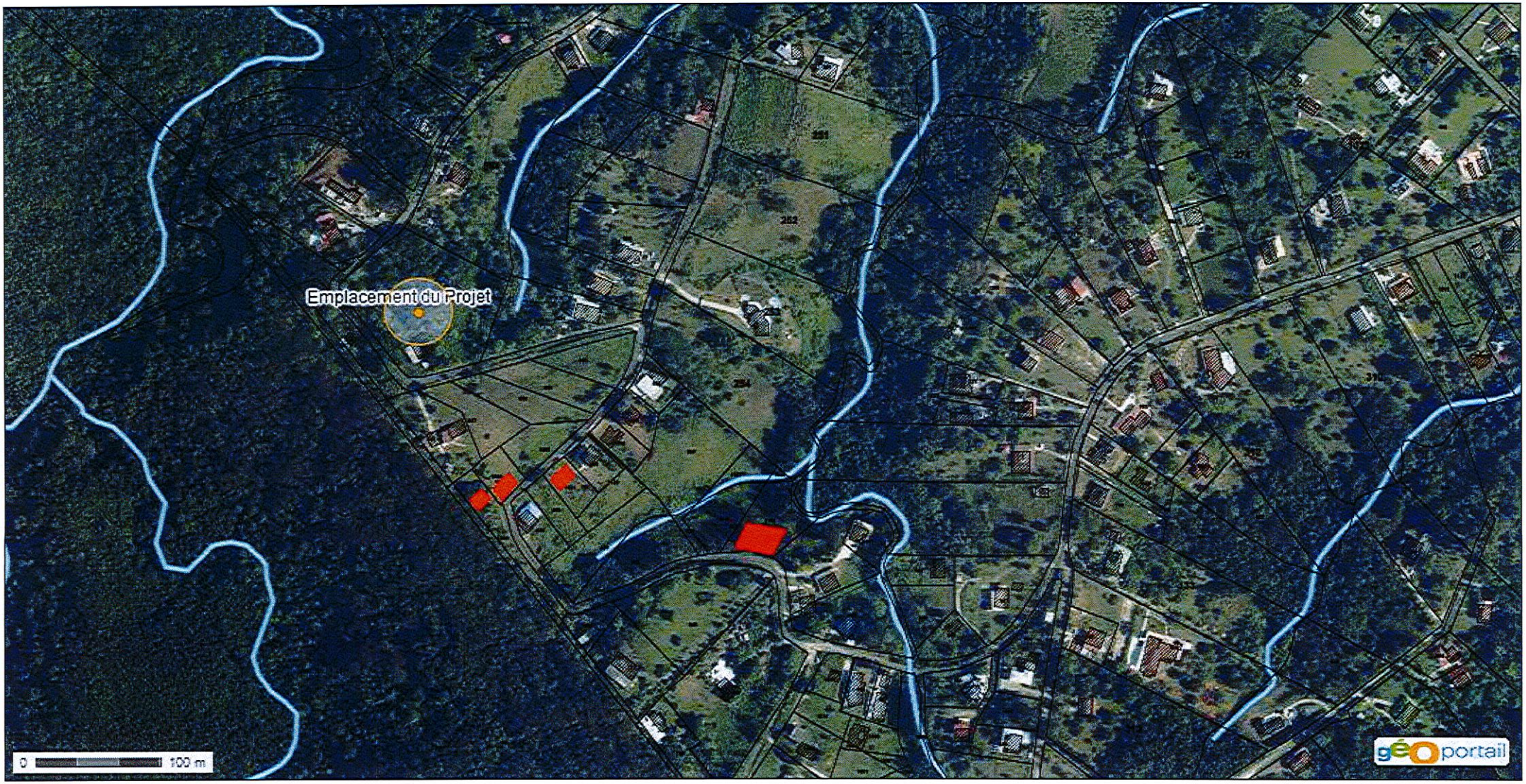

© IGN 2015 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 61° 38' 26.2" W
Latitude : 16° 09' 57.5" N

En rouge les habitations récentes

Annexe Pièce 6

Plan de zonage du PPRN de PETIT-BOURG
(document approuvé - édité le 12/10/2014)

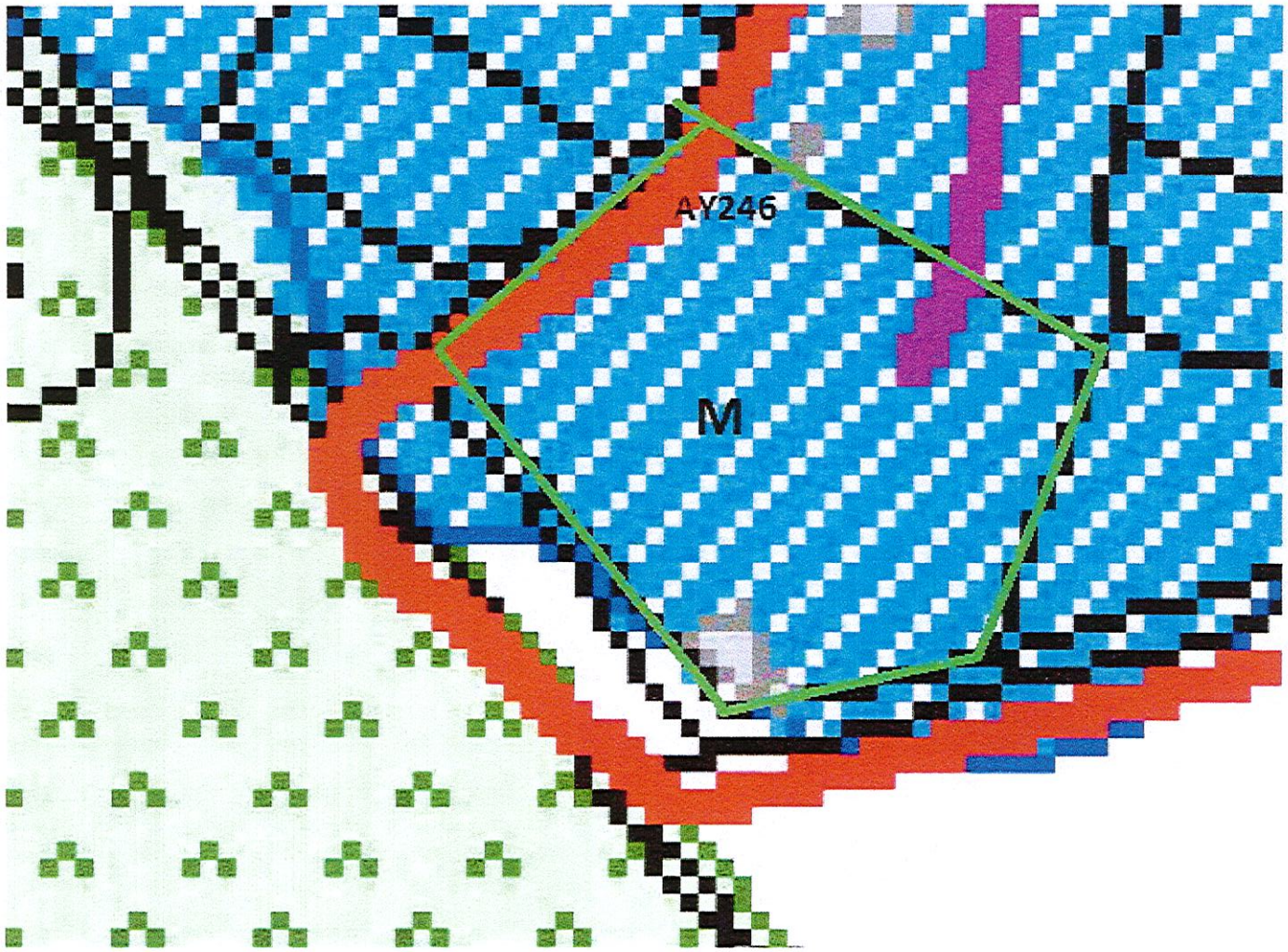

Zones " Rouge" - ZR -

Zone d'aléas très fort

- Glissement de terrain
- Eboulement de terrain
- Crue élevée
- Crue moyenne

Zones " Bleue" - ZB -

- L — Contrainte liquéfaction
- I — Contrainte inondation
- M — Contrainte mouvements de terrain
- IL — Contrainte inondation et liquéfaction
- IM — Contrainte inondation et mouvements de terrain

Parc National
Forêt Domaniale

Routes

Principaux cours d'eau